

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-neuf, le 14 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 13 / Votants : 17

Présents : Jean-Louis RODIER - Michel CARLIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Jacques COLOMBANI - Fabienne ARBIEU - Thierry CARRIER - Fabrice CAPPEZ - Corinne LEGROS - Frédérique JOUVE - Michel CROUSILLES - Noëlle LASALLE.

Absents : Nicole GRAZIOSO excusée a donné pouvoir à Fabienne ARBIEU, Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Frédérique JOUVE, Christian CORNEE excusé a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER, Amandine NABAIS excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Didier PEYTHIEU, Jacques DOURAU excusé.

Secrétaire de Séance : Michel CARLIER

N° 01/2019

OBJET : RESOLUTION GENERALE DU 101^{ème} CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE

Le Maire fait lecture de la résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

Un échange consensuel s'ensuit, avec quelques remarques sur certains points de cette résolution.

Considérant que le conseil municipal de Saint Martin de Londres est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018.

Il est proposé au Conseil municipal de Saint Martin de Londres de soutenir, malgré quelques observations, cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

Soutenir la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

Cette résolution est annexée à la présente délibération.

A St Martin de Londres,
Le Maire,
Jean-Louis RODIER

